

Le 20 octobre 2005

## PLAN D'URGENCE POUR L'EMPLOI

### Faciliter l'insertion des jeunes sur le marché du travail

#### 57 430 jeunes reçus par l'Agence

#### Un entretien pour chaque jeune

Dans le cadre du Plan d'urgence pour l'emploi, les conseillers de l'ANPE ont reçu entre juin et septembre plus de 57 000 jeunes demandeurs d'emploi de moins de 25 ans au **chômage depuis plus d'un an**. Il s'agissait de leur proposer prioritairement des opportunités d'embauche, de rejoindre un club de jeunes chercheurs d'emploi et/ou d'être accompagné par un conseiller référent.

Les **Missions locales** ont été associées à cette mobilisation. Elles participent aux réunions d'information collective et réalisent avec l'Agence des diagnostics partagés. Elles assurent notamment l'accompagnement des jeunes les plus éloignés de l'emploi dans le cadre du CIVIS (Le contrat d'insertion dans la vie sociale) qui apporte une aide globale.

Un **espace dédié** est accessible sur le site [www.anpe.fr](http://www.anpe.fr). Il permet une consultation directe des offres d'emploi, avec des informations sur les mesures jeunes et des liens vers les sites utiles.

#### *Informers et évaluer sur les métiers qui recrutent*

Lors des entretiens, les jeunes ont été sensibilisés aux métiers qui recrutent dans leur région. Les plates-formes de vocation, créées par la loi de cohésion sociale, sont en cours de déploiement. Elles permettent d'évaluer les aptitudes des jeunes grâce à la méthode de recrutement par simulation, pour les orienter vers les métiers en tension.

#### 22 plates-formes déjà opérationnelles

Agen	Clermont Ferrand	Montpellier	Toulouse
Alençon	Le Mans	Orléans	Tours
Angers	Lille	Rennes	Troyes
Bordeaux	Lyon	Rouen	Valenciennes
Caen	Marseille	Saint-Nazaire	
Creil	Metz	Strasbourg	

Sept ouvriront avant la fin du mois : Poissy, Cherbourg, Albi, Liévin, Calais, Annecy et Limoges.

Au total, 60 plates-formes seront ouvertes d'ici à la fin de l'année.

---

Dans le même temps, un crédit d'impôt est proposé aux jeunes prenant un emploi dans un secteur confronté à des difficultés de recrutement.

# PLAN D'URGENCE POUR L'EMPLOI

## Faciliter l'insertion des jeunes sur le marché du travail

### 57 430 jeunes reçus par l'Agence

#### Bilan au 30 septembre 2005

57 430 jeunes ont été reçus à l'occasion d'un entretien individuel, soit 100% de l'objectif

Les propositions réalisées :

- **58 885 offres d'emploi**, dont plus de la moitié sont des offres d'emploi durable et 20% des contrats aidés (Contrat d'accompagnement dans l'emploi, contrat de professionnalisation...), ont été proposées aux demandeurs ayant un projet professionnel bien identifié.
- **25 629 prestations**, dont la moitié sont des propositions d'accompagnement avec un conseiller référent pendant trois mois pour optimiser leur recherche d'emploi ou formaliser un projet professionnel.
- **Plus de 7 000 propositions de formation** ont été prescrites pour renforcer leurs qualifications professionnelles au regard du marché du travail.
- **Résultats du plan jeunes au 30 septembre 2005**

	France Entière	Région Rhône-Alpes
Nombre de jeunes chômeurs de longue durée devant bénéficier d'un entretien	57 430	3 255
Nombre de jeunes chômeurs ayant bénéficié d'un entretien	57 430 soit 100% de l'objectif	3 255 soit 100% de l'objectif
Nombre de propositions d'emploi effectuées lors de l'entretien	58 885	3 909
Nombre de prestations de services proposées	25 629	1 490
Propositions d'offres de formation	7 013	286

# PLAN D'URGENCE POUR L'EMPLOI

## Faciliter l'insertion des jeunes sur le marché du travail

### 57 430 jeunes reçus par l'Agence

#### Acquérir de l'expérience professionnelle

Parmi les nouvelles mesures de la loi de cohésion sociale, certaines sont assorties de parcours de formation pour faciliter l'insertion des jeunes, tout en allégeant les charges des entreprises.

- **Le contrat de professionnalisation** permet au jeune d'être recruté avec un accompagnement professionnel complet, centré sur les besoins en compétences de son entreprise et de son secteur d'activité. C'est un contrat de travail en alternance dans lequel le jeune est salarié de l'entreprise comme les autres et bénéficie d'une formation pendant ses heures de travail. Il s'agit d'une formation qualifiante sanctionnée par un diplôme ou un titre répertorié par l'Etat, soit reconnue par les partenaires sociaux, dans le cadre d'une convention collective de branche, soit figurant sur une liste établie par une commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE).
- **Le contrat d'apprentissage** allie formation pratique et théorique et aboutit à l'acquisition d'une qualification reconnue par un diplôme. Le jeune est encadré au sein de l'entreprise par un maître d'apprentissage expérimenté.
- **Le contrat jeunes en entreprise** est destiné aux jeunes de moins de 23 ans sans baccalauréat et aux jeunes de moins de 26 ans engagés dans un accompagnement renforcé CIVIS. Il vise à augmenter leur chance d'être embauché en contrat à durée indéterminée. Il offre la possibilité aux jeunes de bénéficier d'un accompagnement par un salarié de l'entreprise pour faciliter son intégration professionnelle et d'un bilan de compétences pour faire le point sur ses connaissances, ses atouts et ses points faibles. Il permet également la validation des acquis de son expérience (professionnelle ou non). Ce dispositif lui permet d'être dispensé de certaines épreuves pour obtenir un titre, un diplôme ou un certificat professionnel.
- **Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)** prend le relais des CES (Contrat emploi solidarité) et des CEC (Contrat emploi consolidé) pour favoriser l'insertion de demandeurs rencontrant des difficultés professionnelles et sociales dans un emploi du secteur non marchand. Le CAE se présente comme une étape vers un emploi stable non aidé.